

Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**LOIRON-RUILLE / PLAN N° 1**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:5000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 115 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 55	7726,938
Rectification de la RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 56	20846,761
Création de voie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 57	420,346

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

**PRESCRIPTIONS**

- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE AGRICOLE**

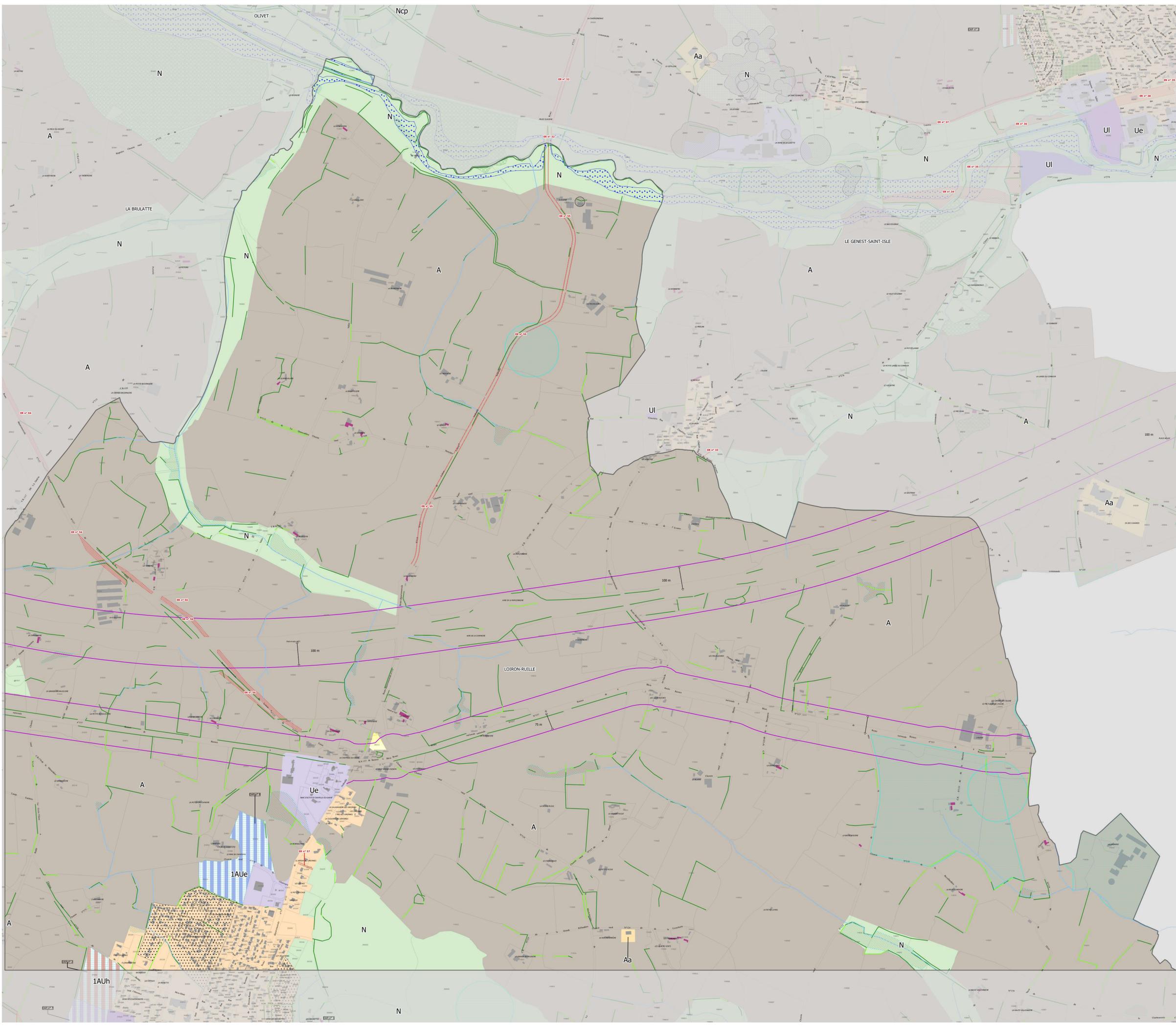
- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
- Aah - STECAL destiné à développer des activités

**ZONE A URBANISER**

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUL - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**LOIRON-RUILLE / PLAN N° 2**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:5000

0 100 200 m

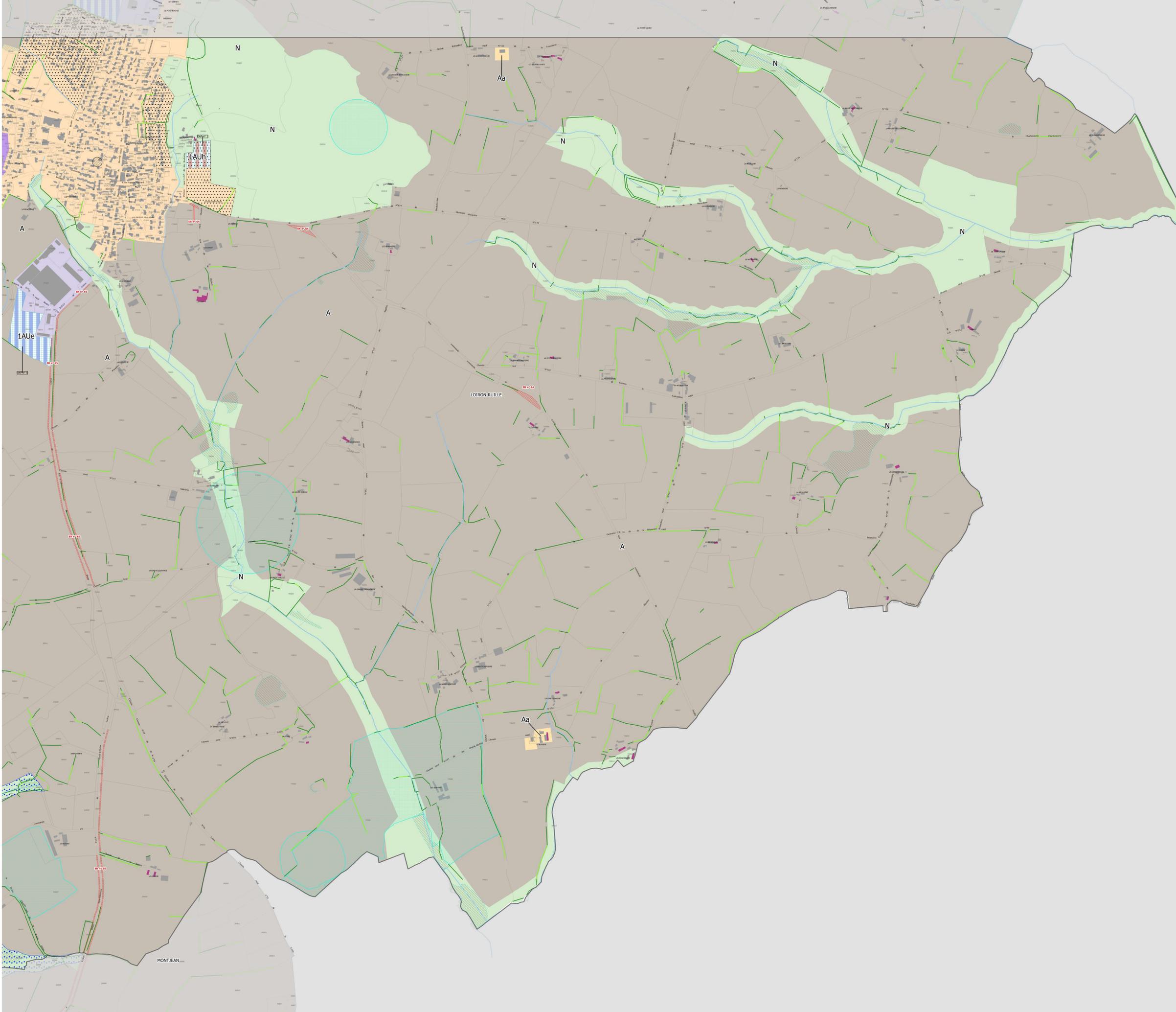


EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Rectification de la RD 515 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 64	4022,76
Agrandissement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 65	14570,557

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

- INFORMATIONS**
- Cavités naturelles
  - ▨ Zones de recherche et d'exploitation de carrière
  - ▨ Sites archéologiques
  - ▨ Zones inondables
  - ▨ Aïeas miniers
  - ▨ Lotissements
- PRESCRIPTIONS**
- ▨ Espaces boisés classés
  - ▨ Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
  - ▨ Emplacements réservés
  - ▨ Éléments de paysage à protéger
  - ▨ Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
  - ▨ Bâtiments susceptibles de changer de destination
  - ▨ Orientations d'aménagement et de programmation
  - ▨ Zones humides

- ZONAGE**
- ZONE URBAINE**
- Ua - Tissu bâti ancien
  - Ub - Tissu urbain périphérique
  - Ue - Activités économiques
  - Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
  - Uem - Zone d'activités de La Meslerie
  - Ui - Équipements collectifs
  - Us - Zone urbaine spécifique
- ZONE A URBANISER**
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
  - 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
  - 1AUL - A urbaniser à vocation équipements et loi
  - 2AULh - A urbaniser à vocation habitat à long ter
- ZONE AGRICOLE**
- A - Agricole
  - Aa - STECAL destiné à développer des activités
  - Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
  - Ap - Agricole sans aucune construction
  - As - STECAL destiné au stationnement
  - Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
  - Aah - STECAL destiné à développer des activités
- ZONE NATURELLE**
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
  - N - Naturelle
  - Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
  - Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
  - Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
  - Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
  - N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
  - N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
  - N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
  - N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**LOIRON-RUILLE / PLAN N° 3**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:5000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Développement / Bénéficiaire : Commune	ER N° 58	233.516
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 59	178.079
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 60	186.375
Projet de Bâtières douces (étude pré-opérationnelle) / Bénéficiaire : Commune	ER N° 61	11.295.264
Projet de Bâtières douces (étude pré-opérationnelle) / Bénéficiaire : Commune	ER N° 62	859.858
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 63	2.068.245

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

**PRESCRIPTIONS**

- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

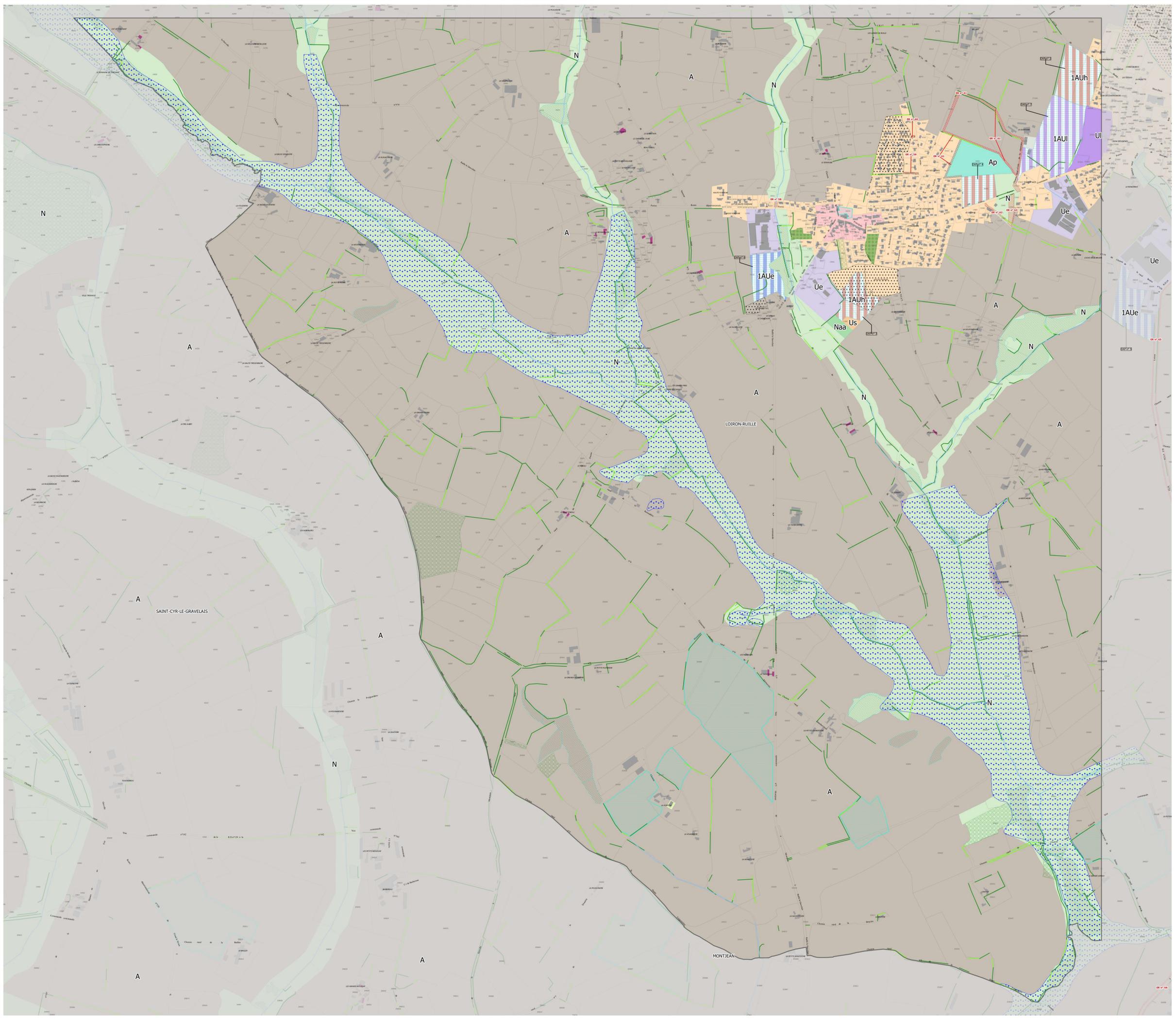
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
- Aah - STECAL destiné à développer des activités

**ZONE NATURELLE**

- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises



**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:5000

0 100 200 m



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Rectification de la RD 137 / Bénéficiaire : CD 53 / ER N° 56		20686,761

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

**PRESCRIPTIONS**

- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtimens susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE A URBANISER**

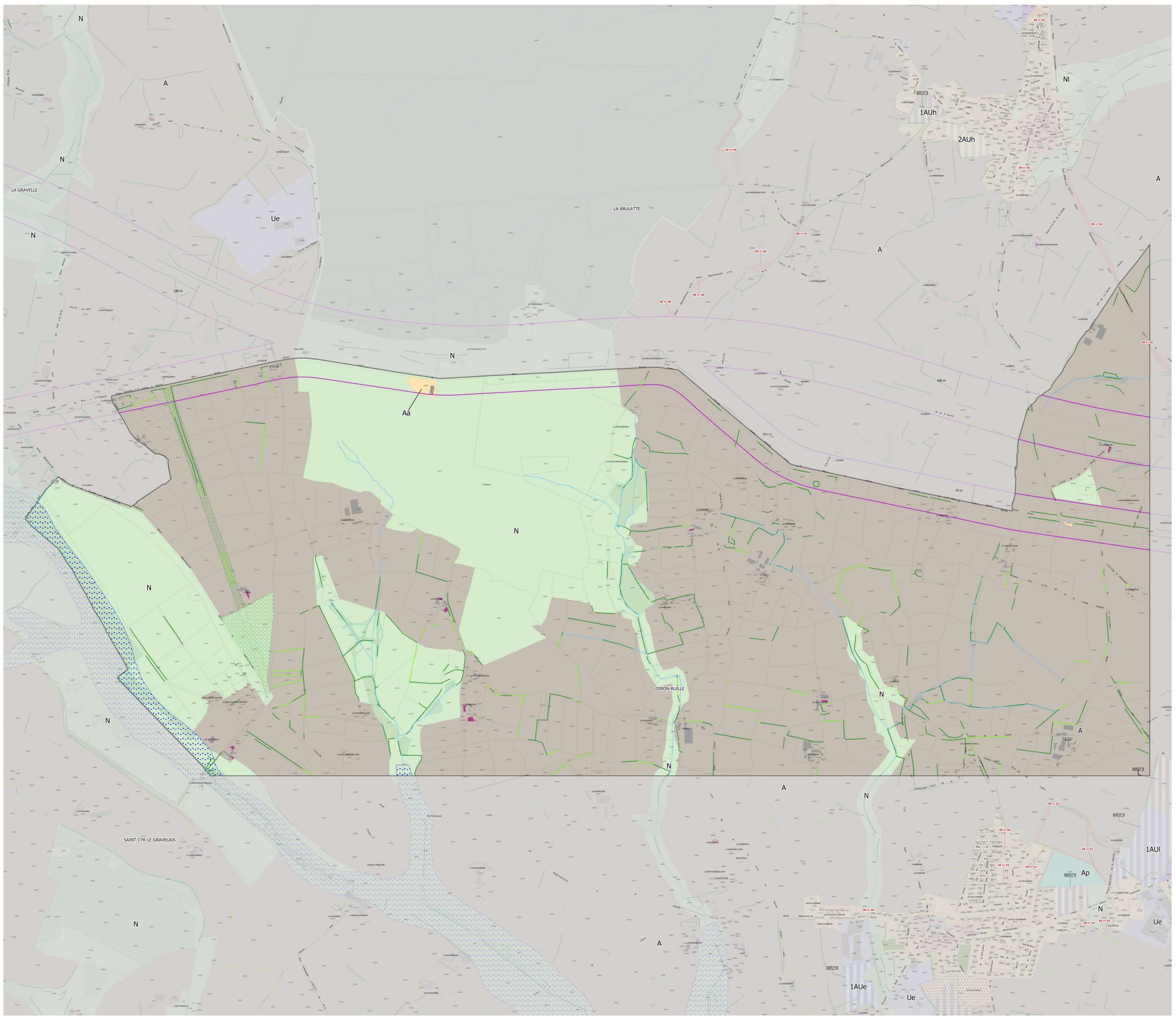
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUI - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N14 - STECAL dédié aux activités de comté d'entreprises

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
- Aah - STECAL destiné à développer des activités



Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**LOIRON-RUILLE / PLAN N° 5**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



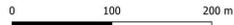
P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:2500



**Prigent & Associés**  
 PRIGENT & ASSOCIÉS  
 Atelier d'urbanisme  
 155A rue Eugène Potier  
 35100 RENNES  
 Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Développement / Bénéficiaire : Commune	ER n° 58	233.516
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 59	178.079
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 60	181.375
Projet de bassins d'aérosols (étude pré-opérationnelle) / Bénéficiaire : Commune	ER n° 61	11.295.264
Projet de bassins d'aérosols (étude pré-opérationnelle) / Bénéficiaire : Commune	ER n° 62	859.058
Aménagement de voirie / Bénéficiaire : Commune	ER n° 63	2608.245

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lottissements

**PRESCRIPTIONS**

- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtimens susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation ou de risque
- Zones humides
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

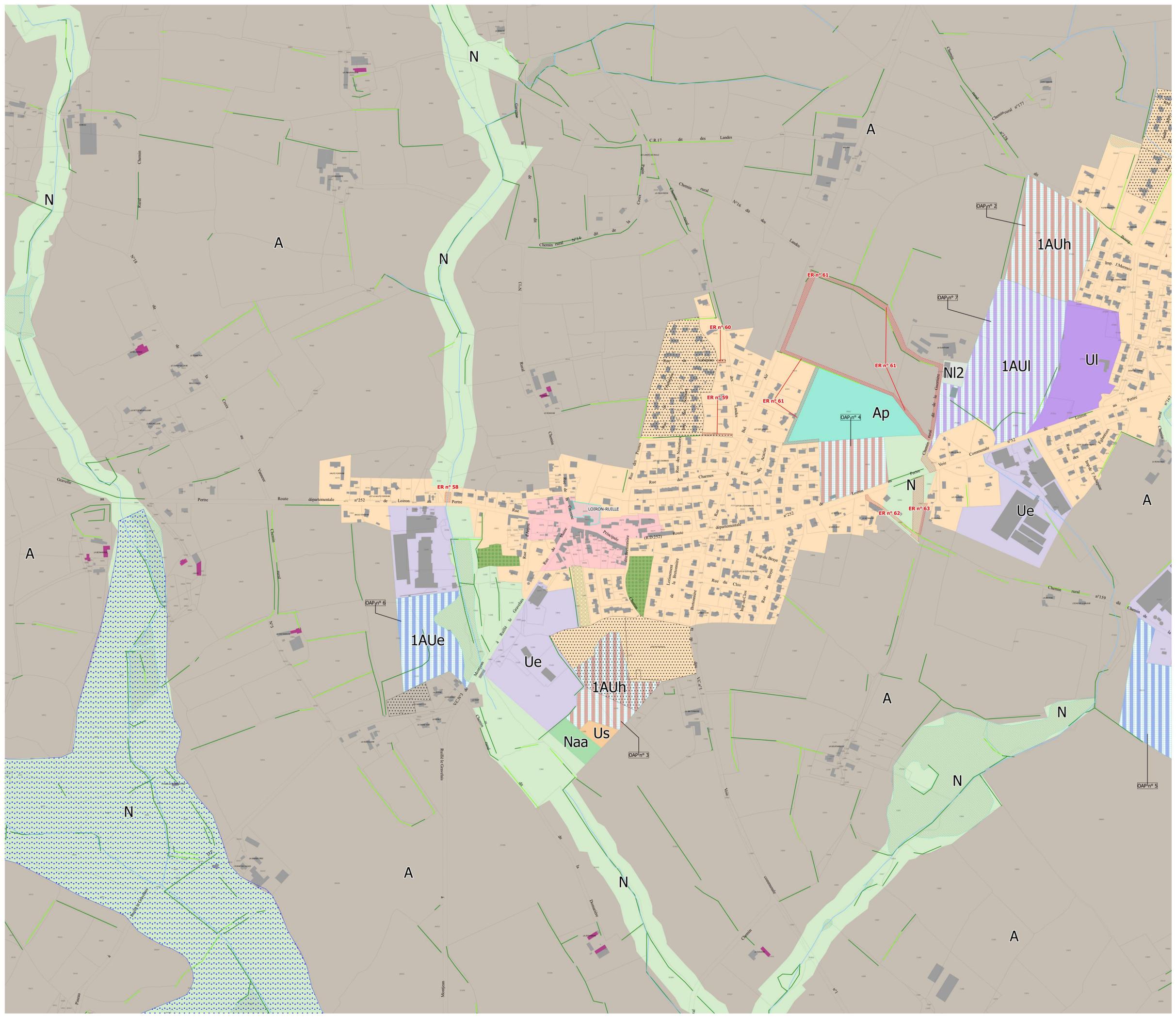
- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brihat
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUH - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUI - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
- Aah - STECAL destiné à développer des activités



Laval Agglomération  
 Département de la Mayenne  
**LOIRON-RUILLE / PLAN N° 6**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
 4.2 - Règlement graphique**



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018  
 P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modifié le :



1:2500



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Rectification de la RD 137 / Bénéficiataire : CD 53	ER n° 56	20846,761
Création de voie / Bénéficiataire : Commune	ER n° 57	420,346
Rectification de la RD 545 / Bénéficiataire : CD 53	ER n° 64	4022,76
Aménagement de la RD 138 / Bénéficiataire : CD 53	ER n° 65	14579,517

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).  
 Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Sites archéologiques
- Zones inondables
- Aléas miniers
- Lotissements

**PRESCRIPTIONS**

- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

**ZONAGE**

**ZONE URBAINE**

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brihat
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Ui - Équipements collectifs
- Us - Zone urbaine spécifique

**ZONE A URBANISER**

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUs - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUs - A urbaniser à vocation habitat à long ter

**ZONE NATURELLE**

- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N11 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N13 - STECAL dédiée aux loisirs motorisés
- N14 - STECAL dédiée aux activités de comité d'entreprises

**ZONE AGRICOLE**

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et
- Ap - Agricole sans aucune construction
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies
- Aah - STECAL destiné à développer des activités

